

PROGRAMME DE L'UNESCO

Éducation

Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'expérience acquise depuis 1956 dans l'administration du Projet majeur pour l'Amérique latine, ainsi que les constatations des réunions régionales tenues récemment en Asie (Karachi), en Afrique (Addis-Abéba) et au Moyen-Orient (Beyrouth), ont fourni aux discussions une base solide. Elles ont révélé les mêmes besoins essentiels et les mêmes priorités pour l'action internationale. L'Unesco aura ainsi pour rôle principal d'établir des programmes destinés à développer les régimes scolaires nationaux afin qu'ils soient administrés d'une façon réaliste et efficace, reliant l'expansion de l'enseignement aux plans de développement économique et social de chaque pays, et aidant à conserver les valeurs culturelles et morales particulières à chaque peuple. En même temps, on a conclu que l'aide de l'Unesco serait mieux administrée sur le plan régional que sur le plan national; ainsi elle n'entraverait pas le rôle de l'autorité nationale. La Conférence a approuvé la méthode préconisant la formation des professeurs à l'échelon régional.

Il a été reconnu que, dans le programme établi pour les deux années à venir, une priorité spéciale devrait être accordée à l'Afrique et à ses besoins pressants, surtout dans le domaine de l'enseignement secondaire. (Le pourcentage de scolarité au secondaire est de 6 p. 100 en Afrique, contre 20 p. 100 dans le monde.) La délégation des États-Unis a exprimé un sentiment que partageaient de nombreuses délégations en proposant, à l'ouverture de la session, une dépense d'un million de dollars pour aider tout spécialement l'Afrique dans le domaine de l'éducation, en plus du budget soumis par le Directeur général, qui octroyait déjà une aide appréciable. En outre, un projet de résolution soumis plus tard par la Yougoslavie a rallié rapidement une approbation extraordinaire et a été présenté par 13 États. Il recommandait un programme bénévole d'urgence destiné à fournir une somme supplémentaire de 2.2 millions de dollars qu'administrerait l'Unesco pour essayer de faire face aux besoins les plus pressants de l'Afrique en matière d'éducation. Ces fonds seront employés dans l'ordre de priorité qui suit: construction immédiate d'écoles, achat de matériel audio-visuel, engagement de professeurs de l'extérieur pour les écoles secondaires et techniques, et étude des besoins de l'Afrique en matière d'éducation. Après que les États-Unis se furent engagés à verser un million de dollars, d'autres membres promirent aussitôt des contributions en argent, des bourses d'études, du matériel scolaire et l'impression de manuels. Ainsi à la fin de la session on avait déjà atteint la moitié de l'objectif. Cette manifestation de solidarité internationale a grandement impressionné les membres africains qui avaient déjà exprimé leur profonde gratitude pour l'augmentation des ressources affectées à leurs besoins dans le budget régulier de l'Unesco. Le troisième apport de la Conférence a consisté à établir un ordre de priorités pour les tâches relatives à l'éducation en Afrique; c'est un document fort utile, issu des délibérations d'un important groupe de travail que présidait le délégué du Maroc.

Les propositions du Directeur général concernant le développement du système éducatif au Congo, dans le cadre de l'activité civile des Nations Unies, ont reçu un accueil enthousiaste de la plupart des délégations. D'après ce plan, l'Unesco se chargera des dépenses de l'administration centrale alors que l'ONU,